



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 05 OCTOBRE 2020

L'an deux mil vingt, le lundi cinq octobre, à 20 heures 00 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M Serge GROLLIER, Maire.

Etaient présents : M. Joël BARBE et Mmes Karine MOLLARD et Estelle GAILLARD-BIZOLLON, Adjoints ;
Mmes Armanda COSTA DOS SANTOS, Alice GIRARD, Karolina MARTIN et MM. Rodolphe BOITEZ, Philippe GIRARD, M. Pascal GENTIL et Simon RICHARD, conseillers municipaux ;

Etaient absents : Néant.

Pouvoirs : Néant.

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Karine MOLLARD a été nommée secrétaire de séance conformément à l'article L2121-15 du CGCT.

Date de convocation : 01/10/2020 - Date d'affichage : 01/10/2020

Nombre de conseillers en exercice : 11 - Présents : 11 - Votants : 11

M. le Maire ouvre la séance à 20h00.

1 – DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE- MENAGE ECOLE

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le ménage de l'école du GDP jusqu'au déménagement de la classe de Mme Sinelle dans la nouvelle école (auparavant à la charge d'Attignat-Oncin) ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

Le conseil municipal décide :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade de d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les périodes suivantes : (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) :

- 05/10/2020 au 16/10/2020 inclus ;
- 02/11/2020 au 18/12/2020 inclus ;
- 04/01/2021 au 05/02/2021 inclus ;

Cet agent assurera des fonctions d'agent d'entretien à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 6 heures, hors vacances scolaires. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice du 1^{er} échelon du grade de recrutement

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

2 – CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE – SECRETARIAT DE MAIRIE

Le conseil municipal demande à ce que soient listés les besoins avant de prendre une décision.

LE CONSEIL MUNICIPAL NE DELIBERE PAS

3 – DELIBERATION PONCTUELLE AUTORISANT LE RECRUTEMENT D'UN AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE - AGENT TECHNIQUE

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'entretien de la commune en l'absence de recrutement d'une agent technique polyvalent à temps complet ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;
Le conseil municipal décide :

Le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour les périodes suivantes : (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois)

- A compter du 12 octobre 2020 et jusqu'au 31 décembre 2020

Cet agent assurera des fonctions d'agent technique polyvalent à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 12 heures. Il travaillera les lundi, mercredi et vendredi. La rémunération de l'agent sera calculée par référence au 1^{er} échelon de la grille indiciaire du grade de recrutement.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

4 – OPPOSITION AU TRANSFERT DE LA COMPETENCE PLU A LA CCLA

LE CONSEIL MUNICIPAL NE DELIBERE PAS

5 – EQUIPEMENT DE LA COMMUNE EN CORBEILLES A DECHETS

M. le Maire présente plusieurs modèles de corbeilles à déchets.

Le Conseil Municipal, après délibération décide que l'achat de corbeilles à déchets ce fera pour un montant maximum de 200 euros TTC par corbeille.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A 1 VOIX CONTRE ET 10 VOIX POUR

Résultat du vote :

Contre : Serge GROLLIER au motif que le conseil n'a pas répondu à la question posée qui portait sur le choix d'un type de mobilier, et non la définition d'un prix.

6 – REFECTION DE LA TOITURE A L'EGLISE ET NETTOYAGE DES CHENEAUX

Le devis de l'entreprise Gallin (établi en février 2020 et réactualisé) est présenté.

Le conseil demande un 2^o devis.

LE CONSEIL MUNICIPAL NE DELIBERE PAS

7- CONVENTION DE BENEVOLAT AU SEIN DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Le Maire propose au conseil municipal d'adopter le règlement intérieur de la bibliothèque 2020-2020-2021 tel qu'il a été élaboré par les bénévoles, ainsi que la convention de bénévolat au sein de la bibliothèque municipale. Le conseil municipal a pu prendre connaissance de ces documents à réception de l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

8 – INDEMNITE DE CONSEIL DU RECEVEUR MUNICIPAL

La délibération est retirée puisque l'indemnité de receveur municipal n'existe plus depuis cette année.

LE CONSEIL MUNICIPAL NE DELIBERE PAS

9 – TRAVAUX DE VOIRIE

Mme Karine MOLLARD présente le devis de d'EIFFAGE pour des travaux de voirie au Pinet, route d'Attignat-Oncin et au Chalet.

Le Conseil Municipal, après délibération,
A 10 voix pour et 1 abstention :

- APPROUVE les travaux d'enrobé route d'Attignat-Oncin d'un montant de 780 euros HT ;

A 6 voix pour et 5 abstentions :

- APPROUVE les travaux d'enrobé au Chalet d'un montant de 2451.40€ HT

A 3 voix pour, 6 abstentions et 2 voix contre :

- REFUSE les travaux de création d'un ralentisseur et pose de la signalisation associée d'un montant de 4877.32 euros HT.
- AUTORISE M. le Maire à signer le devis d'EIFFAGE concernant les travaux approuvés ;
- PRECISE que les crédits seront inscrits au budget 2020 de la commune.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE LA DELIBERATION

QUESTIONS DIVERSES :

- **CANTINE SCOLAIRE** : Le déplacement de la cantine ne pourra avoir lieu, le Permis de Construire ne pouvant être accepté car non conforme au PLU. La mise en conformité avec le PLU emmènerait des coûts élevés supplémentaires, non compatibles avec un équipement temporaire. Le conseil est invité à réfléchir à une solution de construction d'un bâtiment regroupant la cantine et la salle des

associations, par exemple sur les terrains en face de l'école. Sujet à trancher au prochain conseil municipal. Madame COSTAS DOS SANTOS Armanda de charge de faire les demandes de devis pour la prolongation du bus.

- **EGLISE** : le système de l'horloge est à remplacer, la dernière panne a révélé que ce matériel était défectueux et datait de plus de 40 ans.
- **TOITURE ECOLE / MAIRIE** : Plusieurs devis vont être demandés.
- **APPARTEMENT AU DESSUS DE L'ECOLE** : Des devis vont être demandés pour refixer les volets de l'appartement.
- **ACHATS** : Un frigo plus grand a été installé dans la cantine scolaire et un chauffage gaz dans la bibliothèque.

La séance est levée à 22h00 et la date du prochain conseil municipal est fixée au lundi 2 novembre 2020 à 20h00.

La secrétaire de séance,
Mme Karine MOLLARD

